

Pourquoi le SNJ n'a pas signé l'accord sur l'intéressement

5 % du résultat d'exploitation de GEE pour les salariés et 95 % pour l'actionnaire. Voilà l'autre résultat de l'accord d'intéressement que le SNJ n'a pas signé, en juillet dernier.

Cette conception du « partage » des bénéfices – tout pour l'actionnaire, des miettes pour les salariés – a de quoi écœurer des personnels abonnés depuis des années au toujours plus de boulot, aux sous-effectifs et à la dégradation des conditions de travail.

Fin 2006, notre syndicat avait réclamé une augmentation générale des salaires et des piges d'au moins 3 %, prenant effet

dès janvier 2007. La direction accordait... 0 % de hausse collective, privilégiant les augmentations individuelles « au mérite », opaques et discrétionnaires. Puis proposait en guise de consolation, une renégociation de l'accord sur l'intéressement.

A l'ouverture des discussions, le SNJ revendiquait l'attribution aux salariés de 35 % du résultat d'exploitation prévisionnel (Rex) du groupe pour 2007, l'équivalent d'un 14^e mois pour tous, soit 3 300 euros (le salaire médian 2005*). Nous étions donc très loin des propositions de la direction, et de l'accord final signé par la CFDT et la CGT, qui fait

démarrer la prime d'intéressement de 5 % à partir d'un résultat d'exploitation de 3 millions d'euros. Ainsi, si le Rex atteint 4 millions d'euros cette année, ce qui est l'objectif de la direction, les 404 euros versés à chaque salarié en 2008, équivaldront à la somme de 33 euros mensuels, soit 1 % du salaire médian ! Un accord vraiment très « intéressant »... surtout pour Roularta et la direction.

*Rémunération mensuelle brute, toutes primes comprises. La médiane est le salaire au-dessus duquel se situent la moitié des salariés les mieux payés de GEE. Le salaire médian 2006 (3 443 euros), n'était pas encore connu à l'ouverture des négociations.

« Oublis » à répétition

En juin dernier, la direction « oublie » de convoquer le délégué syndical du SNJ à l'ultime réunion de négociation sur l'intéressement. Même « oubli », à deux reprises, de la convocation au CE de la représentante syndicale du SNJ. Dernier « oubli » en date : la réorganisation des activités Internet de GEE fait l'objet d'une note détaillée rendue publique le 7 septembre, une semaine avant sa présentation en CE, au mépris de l'obligation de consultation préalable des membres du comité. Des « oublis » qui pourraient être qualifiés d'entrave par le Code du travail, et sanctionnés par la loi.

Le SNJ assigné en justice

Grande première au sein du Groupe : non contente d'exercer sur elle une pression qui s'assimile à du harcèlement, la direction de GEE conteste devant le tribunal la désignation par le SNJ de Marie-Claire Bensaada, chef de studio à L'Express, comme notre nouvelle représentante syndicale au CE, en la qualifiant de frauduleuse. Elle assigne également en justice et pour le même motif notre syndicat. Reportée à la demande de la partie patronale, l'audience aura lieu le 17 octobre prochain devant le tribunal d'instance du IX^e arrondissement.

CE ou Chambre d'Enregistrement ?

Depuis des mois, les procès-verbaux du CE ne restituent pas fidèlement les interventions des élus et des représentants du Syndicat national des journalistes (SNJ), voire en censurent ou en modifient les propos. Nos demandes de corrections et de rétablissement de nos propos avant publication du PV ont été à plusieurs reprises « oubliées » ou rejetées par le secrétaire du CE.

Lors du CE du 6 juillet dernier, à la suite d'un nouveau constat d'erreurs dans le PV du CE, nous avons demandé que le verbatim original de nos interventions nous soit communiqué, les séances étant enregistrées. Ce qui nous a été refusé. Au cours de ce même Comité d'entreprise, lors du point consacré à l'information-consultation sur la modernisation de l'informatique éditoriale à L'Express, Denise Grumel, élue du SNJ, est intervenue, à la demande des réviseurs qui l'avaient mandatée à cet effet, pour que soient communiquées au CE leur réflexion et leur proposition sur le projet d'évolution de leur service. Voici donc ce texte, lu en séance, « porté à la connaissance de la direction », mais dont ont été privés les salariés (voir page 12 du compte-rendu du CE).

« Les réviseurs déplorent, que, en ramenant la double lecture, en copie et en page, à une lecture unique et en envisageant de supprimer un poste et demi et de diminuer les renforts réguliers, la direction ait fait le choix de prendre des risques très importants, qu'elle ne semble pas vraiment mesurer, concernant la qualité du journal, indissociable du prestige du titre. Le test d'été sur les suppléments paraît un test en trompe l'œil, car le vrai test concernerait le News et Styles. Le passage d'une personne et demie au SR dès le début de septembre est prématuré, car à cette date, il n'aura pas été possible d'évaluer la charge de travail dans la nouvelle configuration, pas plus que les avantages et les limites de Prolexis. Concernant Prolexis : ce logiciel possède des qualités très réelles, tout autant que des limites, indéniées, un correcteur orthographique n'ayant rien à voir avec l'œil et le cerveau humain, et de loin. Notre proposition est de faire le point, avant tout mouvement interservices, après une période de test suffisante de lecture unique, c'est-à-dire à la fin de l'année. »

Vos délégués SNJ Délégué syndical : André Spiga (4339). Représentante au CE : Marie-Claire Bensaada (1379). Elus au CE : Francis Prétot (1387) et Dominique Coupeau (16-42). Délégués du personnel : Denise Grumel (1409) et André Spiga (4339).